

ANNEXE REGLEMENT TRJV

PDL 2015

- Les 10 premiers clubs du classement par équipe de l'année n-1, devront mettre 2 bénévoles à disposition de l'organisateur afin d'assurer les tâches de commissaires et/ou signaleurs.
- Les 2 bénévoles devront être régulièrement licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.
- Les autres clubs présents sont invités à proposer des bénévoles pouvant assurer des tâches de commissaires et/ou signaleurs sous réserve que ceux-ci soient licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.
- Les clubs classés dans les 10 premiers de l'année n-1 et n'ayant pas mis à disposition de l'organisateur les 2 bénévoles demandés, seront sanctionnés d'un retrait de 300 points sur le classement général par équipe de la journée.
- Les bénévoles désignés devront se présenter à la permanence et signer la feuille d'émargement dès l'ouverture du pc course.
- Pendant l'épreuve, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment, pour s'assurer du respect de la réglementation.
- Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves du jour.

Spécificité TRIAL :

- Les pilotes prennent connaissance de leur groupe, au tableau d'affichage et se rendent directement sur la zone correspondant à leur groupe (groupe en zone 1, etc...). L'appel y sera effectué par le secrétaire désigné.

Liste des Clubs devant fournir obligatoirement 2 bénévoles :

- DURTAL VTT
- LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME
- VS CLISSONNAIS
- VTT RIEZ OCEAN
- CA EVRON
- UNION CYCLISTE SUD 53
- AIZENAY VELO TOUT TERRIEN
- LAVAL CYCLISME 53
- GUEMENE VTT
- CHAUCHE VTT

Critères de sélection TFJV :

- Seront sélectionnés d'office : les 3 premiers garçons et la 1^{ière} jeune fille du classement général final du TRJV. La sélection du 4^{ième} garçon et de la 2^{ième} jeune fille resteront à l'appréciation des membres de la CRVTT.